

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2023
COMMUNE DE GUMERY

La réunion a débuté le 7 septembre 2023 à 19h00 sous la présidence du Maire, Monsieur BERGNER Philippe.

Membres présents :

Monsieur BERGNER Philippe - Le Maire
Monsieur BISIG Arnaud
Monsieur BOUDIGNAT Michel
Madame FLORENTIN Marie
Madame GOUEBAULT Murielle
Madame HORSIN Valérie
Monsieur JOSSELIN Claude
Madame PLEAU Nadine

Membres absents représentés :

Monsieur MONGERAND Emmanuel Pouvoir donné à Mme FLORENTIN Marie

Membres absents :

Monsieur VANDIERENDONCK Pierre

Secrétaire de séance : Madame HORSIN Valérie

Le quorum (plus de la moitié des 10 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

272023 - Approbation du procès-verbal de la séance du 15 juin 2023
282023 - Renouvellement du bureau de l'AFR, désignation des membres
292023 - Décision modificative pour les frais d'obsèques de Mr Lalande
302023 - Réattribution des terres communales de l'EARL des Bîmes
312023 - Approbation des frais scolaires, avril à juin, école de Traînel
322023 - Mise en place de la taxe d'habitation sur les logements vacants
- Questions diverses

272023 - Approbation du procès-verbal de la séance du 15 juin 2023

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-15,

Vu le projet de procès-verbal,

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal, qui s'est tenue le 15 juin 2023, a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de Mme Marie FLORENTIN.

Il convient à ce titre que les membres du Conseil municipal valident ou en demandent la modification.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal, valide le procès-verbal de la séance du 15 juin 2023, en l'état.

9 voix pour

282023 - Renouvellement du bureau de l'AFR, désignation des membres

Le mandat des membres composant l'association foncière de remembrement de Gumery est arrivé à expiration le 18 juillet 2023.

Il convient donc d'engager la procédure de renouvellement sachant que le mandat des membres sortants peut être reconduit.

Outre les membres de droit que sont le maire ou un conseiller municipal désigné par lui, et le directeur départemental des territoires ou son représentant, le bureau de l'association foncière comprend 6 membres désignés par moitié par le conseil municipal et par moitié par la chambre d'agriculture parmi les propriétaires des parcelles incluses dans le périmètre de remembrement.

Monsieur le Maire propose les propriétaires suivants :

Mme Nadine PLÉAU comme membre représentant le conseil municipal

Mr Christian VAJOU, président sortant

Mr Marc BOUDIGNAT, membre sortant

Mr Jean-Paul HORSIN, membre sortant

La direction départementale des territoires de l'Aube donne la possibilité de proposer une liste de 3 autres propriétaires qui sera communiquée à la chambre d'agriculture.

Monsieur le Maire propose les propriétaires suivants comme proposition pour la chambre d'agriculture :

Mr Christian SEGUIN

Mr Claude VAJOU, membre sortant

Mr Yann PLÉAU, vice-président sortant

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal :

- Valide les propositions de propriétaires de Mr le Maire.
- Demande que la liste de propriétaires soit transmise à la chambre d'agriculture.

9 voix pour

292023 - Décision modificative pour les frais d'obsèques de Mr Lalande

Afin de procéder au paiement des frais d'obsèques d'un administré, Mr le Maire propose la décision modificative suivante :

Fonctionnement :

- 615228 : autres bâtiments : - 3500€
- 6588 : autres charges diverses de gestion : 3500€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal :

- Valide la présente décision modificative.

9 voix pour

302023 - Réattribution des terres communales de l'EARL des Bîmes

Suite à la cessation d'activité de l'EARL des Bîmes, la société a restituée les terres communales qu'elle exploitait.

Après avoir consulté l'ensemble des exploitants agricoles, pour connaître leur positionnement sur l'éventuelle reprise des terres.

La répartition est proposée ainsi :

- Parcelle 1, section YB, lieudit "les Iles", catégorie 1 : 1ha 32a 50ca attribué à Mr Yann PLÉAU
- Parcelle 1, section YB, lieudit "les Iles", catégorie 1 : 1ha 32a 50ca attribué à Mr Emmanuel HORIN
- Parcelle 8, section YB, lieudit "les Iles", catégorie 2 : 0ha 75a 00ca attribué à Mr Yann PLÉAU
- Parcelle 8, section YB, lieudit "les Iles", catégorie 2 : 0ha 75a 00ca attribué à Mr Emmanuel HORSIN
- Parcelle 1, section ZI, lieudit "les Rochères", catégorie 2 : 0ha 25a 00ca attribué à Mr Yann PLÉAU
- Parcelle 1, section ZI, lieudit "les rochères", catégorie 2 : 0ha 25a 00ca attribué à Mr Emmanuel HORSIN
- Parcelle 93, section ZD, lieudit "les Vignes", catégorie 1 : 1ha 25a 00ca attribué à Mr Patrice LUCQUIN
- Parcelle 41, section ZK "le chemin de la Planche", catégorie 2 : 0ha 75a 00ca attribué à Mr Patrice LUCQUIN

7 voix pour

2 non-participants : Mme HORSIN Valérie, Mme PLEAU Nadine

312023 - Approbation des frais scolaires, avril à juin, école de Traînel

Vu le code de l'éducation nationale, et notamment ses articles L.212-8 et L.351.2

Considérant la demande de la commune de Traînel par courrier relative à la demande de remboursement des frais de scolarité pour la période du deuxième trimestre 2023, qui concerne six enfants pour un montant total de 1290€.

Le maire explique qu'il convient de délibérer pour le remboursement des frais de scolarité pour un montant de 1290€.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Autorise le remboursement des frais de scolarité mentionnés ci-dessus.
- Charge le maire de l'exécution de la présente décision, dont la dépense est inscrite au budget.

9 voix pour

322023 - Mise en place de la taxe d'habitation sur les logements vacants

Après lecture, par Mr le Maire, des documents relatifs à la taxe d'habitation sur les logements vacants, transmis par le Conseiller aux décideurs locaux, le CM municipal refuse la mise en place de cette taxe.

9 voix contre

Questions diverses

Aucune

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 20h15.

Madame HORSIN Valérie
Secrétaire de séance



Monsieur BERGNER Philippe,
Maire

